

Stage FO Administrateurs salariés

4 - 8 novembre 2024

Responsables enseignantes du stage : Antonella Corsani & Lætitia Driguez (Université Paris 1 - ISST), Maxime Raullet (FO)

	Lundi 4 novembre	Mardi 5 novembre	Mercredi 6 novembre	Jeudi 7 novembre	Vendredi 8 novembre
09 h 00	Présentation de l'I.S.S.T., de la session. Tour de table	Ce que nous avons appris hier	Ce que nous avons appris hier	Ce que nous avons appris hier	Ce que nous avons appris hier
	Partage d'expériences et questionnements Travail de groupe coordonné par A. Corsani et L. Driguez ISST-Univ. Paris 1	Droits et devoirs des administrateurs représentant les salariés. Relations avec les IRP Lætitia Driguez ISST-Univ. Paris 1	L'entreprise, le groupe et les parties prenantes Théorie et pratique Antonella Corsani ISST-Univ. Paris 1	Comprendre le bilan Théorie et pratique Antonella Corsani ISST-Univ. Paris 1	Le devoir de vigilance des entreprises Lætitia Driguez ISST-Univ. Paris 1
12 h 30	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner
14h	Gouvernance des sociétés. Rôle et fonctions du CA La rémunération des dirigeants. Lætitia Driguez ISST-Univ. Paris 1	Rencontre avec Jacky Chorin Ex- administrateur représentant les salariés expérimenté FO	Comprendre le compte de résultats Théorie et pratique Antonella Corsani ISST-Univ. Paris 1	Comprendre les évolutions et les stratégies des entreprises Théorie et pratique Antonella Corsani ISST-Univ. Paris 1	Bilan de la session FIN 15 H 00
17h00/ 17h30	Qu'est-ce que j'ai appris ?	Qu'est-ce que j'ai appris ?	Qu'est-ce que j'ai appris ?	Qu'est-ce que j'ai appris ?	

PRÉSENTATION DE LA SESSION

Public

Ce stage s'adresse aux administrateurs et aux administratrices représentants les salariés, syndiqués à FO

Objectifs

Le stage vise à former les administratrices et administrateurs salariés afin qu'elles et ils acquièrent (ou renforcent) les compétences spécifiques exigées pour l'exercice de leurs fonctions au sein des conseils d'administration des entreprises.

À l'issue de cette formation, les stagiaires sont censés :

- connaître les principes de gouvernance des entreprises et en particulier le rôle et le fonctionnement du conseil d'administration ;
- connaître le rôle, les droits et responsabilités des administrateurs représentants les salariés au sein du conseil d'administration, et en particulier avoir réfléchi à la portée du devoir de discrétion qui pèse sur eux
- avoir réfléchi aux liens entre l'administrateur salarié et l'organisation syndicale ;
- comprendre la logique des groupes d'entreprises et identifier les intérêts et objectifs des différentes parties prenantes ;
- savoir analyser les informations économiques et financières. Plus précisément, l'objectif du stage est de fournir aux stagiaires des outils de lecture des documents financiers, notamment le compte de résultat, le bilan, et le tableau des flux, afin d'apprécier l'état de santé financière et de comprendre les stratégies de l'entreprise ;
- connaître le cadre juridique du devoir de vigilance des entreprises et avoir envisagé le rôle que pourraient jouer les administrateurs représentant les salariés dans l'élaboration du plan et le suivi de sa mise en œuvre.

Thématiques

Cinq grands thèmes seront abordés :

- 1/ Les modes de gouvernance des entreprises.
- 2/ Le rôle, les droits et les devoirs des administrateurs salariés.
- 3/ Les parties prenantes
- 4/ L'état de santé financière et les stratégies des entreprises.
- 5/ Le cadre juridique du devoir de vigilance des entreprises.

Méthodes pédagogiques

- Des séances de travail de groupe organisées et animées par des enseignants universitaires. Ces séances visent : 1/ l'interconnaissance et l'échange d'expériences entre stagiaires ; 2/ l'appropriation des connaissances théoriques par la mise en situation.

- Un temps de rencontre et de discussion avec un administrateur salarié de FO expérimenté.
- Des travaux pratiques en analyse financière
- Des séquences quotidiennes d'appropriation des connaissances en autonomie. Les stagiaires sont organisés en groupes. Ces groupes se réunissent (de préférence) tous les après-midis de 17 h 00 à 17 h 30 pour un échange autour de la question : qu'est-ce que j'ai appris aujourd'hui ?

Enseignantes

Antonella Corsani est économiste, HDR en sociologie. Enseignant-chercheur à l'ISST Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, elle est membre du laboratoire de recherche IDHES (Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société) UMR 8533, directrice adjointe de l'unité IDHE.S Paris 1. Ses recherches portent sur les mutations du travail et les métamorphoses du salariat. En collaboration avec M.-C. Bureau, O. Giraud et F. Rey elle a dirigé *Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique*, Tome 1, TeseoPress, 2019 : <https://www.teseopress.com/dictionnaire/>. En collaboration avec M.-C.Bureau et O. Giraud elle a dirigé *Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique*, Tome 2, TeseoPress, à paraître 2024.

Laetitia Driguez est maître de conférences en droit privé à l'ISST, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle enseigne principalement le droit du travail dans ses relations individuelles et collectives et le droit social européen. Ses recherches l'ont conduite à s'intéresser aux rapports entre droit du travail et droit des affaires. Elle est l'auteur d'une notice « Administrateur salarié » dans M.-C. Bureau, A. Corsani, O. Giraud (Eds), *Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique*, Tome 2, TeseoPress, à paraître 2024.